

Fonction	Positionnement dans l'organisation
<p>DIRECTION COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépend hiérarchiquement du Directeur du Pôle des Etudes Communication et Développement • Lui sont directement rattachées les divisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> → Division Communication Interne → Division Communication Digitale → Division Relations Publiques et Presse → Division Evénementiel et Supports de Communication

→ Raison d'être de la fonction

Le directeur de la Communication et des Relations Publiques a pour mission d'assurer une communication interne, externe et digitale efficiente ainsi que de gérer les relations publiques de la CNSS.

→ Dimension de la fonction

<input type="checkbox"/> Dimension Stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Tactique	<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Opérationnelle
--	--	--

→ Responsabilités et attribution

Domaine de Responsabilité	Responsabilités et attributions
<p>ACTIVITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le pilotage opérationnel de l'activité des divisions sous sa responsabilité ; ▪ Piloter la conception de la politique de communication interne, veiller à sa mise en œuvre et à la cohérence de son application ; ▪ Promouvoir auprès des directions, du siège, des régions et du Pole Unités Médicales, les valeurs internes de la CNSS ; ▪ Définir et proposer au Pôle Capital Humain la politique de maîtrise d'ouvrage en matière de communication interne vis à vis de la division de la communication externe et des sous-traitants ; ▪ Définir les méthodes, procédures et normes de fonctionnement de maîtrise d'œuvre avec le pôle Capital Humain et responsables RH des régions et en pilote l'application. ▪ Piloter avec le pôle Capital Humain et la direction de l'Animation du Réseau la mise en place des supports de communication dans les directions régionales et les agences ; ▪ Assurer avec le pôle Capital Humain, la professionnalisation de la fonction de communication interne au sein de l'entreprise : <p>Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer au directeur du pôle, la conception des nouveaux projets de communication, leur opportunité et leur faisabilité ; ▪ Veiller à l'élaboration d'un plan de communication avec les entités concernées ; ▪ Contribuer à l'amélioration de l'image de marque de la CNSS ▪ Entretenir des relations professionnelles et courtoises avec les médias ▪ Représenter la CNSS dans ses relations publiques ▪ Représenter la CNSS auprès des médias, au niveau interne et externe <p>Stratégie de communication externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'image de marque de la CNSS ; ▪ Définir et valider, auprès du pôle, une stratégie de communication externe cohérente avec les valeurs de la CNSS et adaptée à la stratégie globale de la CNSS et à son environnement externe ; ▪ Définir le contexte, les parties concernées, les moyens disponibles, et les objectifs de la communication ; ▪ Piloter l'organisation des événements (salon, congrès, convention, etc.) ▪ Concevoir l'événement et fixer ses objectifs ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convaincre et fidéliser les publics ciblés (clients, partenaires, administrations, fournisseurs,). ▪ Être en relation constante avec les médias et rédiger à leur intention des communiqués de presse, des dossiers ou des bulletins d'information. ▪ Être aussi en relation avec des organismes publics ou parapublics, des milieux financiers, des pays étrangers, etc. ▪ Utiliser les nouvelles techniques de communication (Internet, banques de données, téléconférences par satellite...). <p>En matière de pilotage, le directeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les orientations stratégiques, définies dans la vision stratégique de la CNSS, en relation avec le domaine de responsabilité de la direction ; ▪ Elaborer, en partant de la politique du pôle et de la stratégie de la CNSS, les plans d'actions de la direction, et assurer leur exécution après validation par la hiérarchie ; ▪ Suivre et surveiller, à des fréquences préétablies, tous les indicateurs définis dans le système de pilotage de la CNSS en vue d'atteindre les objectifs du pôle et de satisfaire les attentes des clients internes et externes de la direction ; ▪ Identifier les écarts de performance, analyser les causes à éliminer et procéder aux ajustements nécessaires en concertation avec les collaborateurs ; ▪ Elaborer les rapports d'activités périodiques concernant les performances de la direction à communiquer au directeur du pôle ; ▪ Mettre en œuvre les décisions de la direction générales relatives au domaine d'activité de la direction ; ▪ Participer aux instances de pilotage attachées au Directeur de Pôle Inspection, Contrôle et Recouvrement ; ▪ Mettre en œuvre et suivre les projets sous la responsabilité de la direction ; ▪ Veiller au respect des règles et des procédures en vigueur.
<p>GRH</p>	<p>Il définit les besoins en ressources humaines nécessaires aux différentes entités de la direction, en matière d'effectif, de formation et de compétences, et les soumet à la direction du pôle pour validation.</p> <p>Il assure le management opérationnel des entités qui lui sont directement rattachées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixer les objectifs, négocier les moyens et contrôler les réalisations ; ▪ Informer et communiquer sur les politiques et les priorités globales de la CNSS, ainsi que sur les objectifs et les résultats propres à la direction ; ▪ Assurer une écoute active des collaborateurs et provoquer l'information ascendante pour susciter leur intérêt ; ▪ Réaliser l'évaluation annuelle des collaborateurs, en concertation avec la direction du pôle, et mesurer les écarts entre le travail prescrit et celui réalisé ; ▪ Gérer les dysfonctionnements et soutenir la motivation du personnel ; ▪ Veiller au respect des règles de travail : règlement intérieur, convention collective, règlement des conflits individuels et collectifs... ▪ Assurer un environnement et des conditions de travail satisfaisantes : hygiène, sécurité, environnement, éclairage, ordre, propreté, rangement ... ▪ Proposer au directeur du pôle les adaptations des effectifs de la direction et plus particulièrement les aménagements des horaires de travail et toute mesure de motivation ou sanction disciplinaire ; ▪ Assurer la gestion du personnel de la direction en termes des absences et de congés.
<p>BUDGET</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et justifier les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement de la direction et élaborer le projet de budget à soumettre au directeur général ; ▪ Après validation du budget de la direction, produire et préparer au directeur général les données et documents nécessaires, demandées par les entités chargées de l'exécution du budget ; ▪ Suivre les projets de la direction et assurer l'efficacité de leur exécution ; ▪ Surveiller l'exécution du budget correspondant à son domaine d'activité ; ▪ Assurer la maîtrise des coûts de structure et de fonctionnement par les différentes

	entités de la direction.
QUALITE	<p>Il assure sous sa responsabilité la conformité et l'efficacité des activités. Il garantit l'amélioration continue de la qualité et des performances, à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la satisfaction des clients internes et externes (entités CNSS, assurés et affiliés) ; ▪ Définir, en collaboration avec le contrôle de gestion, les indicateurs de performance et de surveillance à mettre en place et les méthodes d'évaluation et de suivi, à valider par le directeur du pôle ; ▪ Définir, mettre en place et assurer l'application systématique des règles et indicateurs de contrôle interne et de Risk Management en concertation avec l'Inspection Générale ; ▪ Surveiller en permanence le niveau de qualité et de performance des activités et des fonctions sous sa responsabilité.

→ **Critères d'évaluation**

--